

# Infoparlement

## NOUVEAU MOUVEMENT EUROPÉEN SUISSE SESSION D'ÉTÉ 2018

*Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'été du Parlement. Pendant cette session, différents textes importants concernant le futur de la politique européenne seront traités.*



Chères et chers parlementaires,

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'été 2018.

Le Conseil national traitera de l'initiative dite « pour l'autodétermination » (17.046) de l'Union démocratique du centre (UDC). Mesdames les conseillères nationales et Messieurs les conseillers nationaux, à vous maintenant d'opposer un non décisif et sans concession à cette initiative qui menace les fondements même de notre société démocratique : les droits humains. Pour le Nomes, la priorité est la sécurisation de nos accords avec l'Union européenne (UE), en particulier la préservation de celui sur la libre circulation des personnes. Au vu de la menace que représente l'initiative dite « pour l'autodétermination » pour nos relations avec l'UE et les valeurs européennes que sont la paix, la liberté, l'Etat de droit et les droits humains, le Nomes la combattra donc victorieusement.

Cette session traitera également deux objets qui sont des adaptations directe et indirecte à la législation européenne.

La première concerne l'adaptation de la loi suisse sur les armes à celle de l'UE (18.027). Le renforcement de la sécurité en Europe, et dans la zone Schengen plus particulièrement, lie la Suisse à un texte sur lequel elle n'a pas pu se prononcer lors de son adoption. Madame la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a pu être présente à Bruxelles lors des discussions en amont et faire part de la position de la Confédération mais à titre consultatif uniquement. Des exceptions et dérogations y ont ainsi été inscrites. Il est cependant important de souligner que tant que notre pays ne sera pas membre de l'UE, il ne pourra pas défendre pleinement ses intérêts à l'échelle européenne.

Le deuxième objet est la révision totale de la loi suisse sur la protection des données (17.059). Il n'est pas anodin de remarquer que celle-ci arrive dans un contexte bien précis : celui de l'entrée en vigueur du nouveau Règlement européen relatif à la protection des données (RGPD). Si la Suisse a évidemment une marge de manœuvre importante pour légiférer, ici encore, elle ne fait que suivre ce qui a été décidé au niveau de l'UE. Le Nomes salue l'amélioration de la protection des données des citoyen-ne-s de l'UE que le RGPD amène et espère qu'un progrès similaire sera possible en Suisse.

Enfin, notre co-président, le conseiller national Martin Naef, a déposé à la fin de la session d'hiver 2017 un postulat (17.4147) demandant une discussion ouverte et sincère sur le futur des relations entre la Suisse et l'UE. Selon le Nomes, la Suisse a, en effet, besoin d'une stratégie pertinente et visionnaire pour clarifier sa position vis-à-vis de l'UE. Nous devons impérativement nous demander comment la Suisse peut et va contribuer au développement de l'intégration européenne.

**CALENDRIER**

CN : traité au Conseil national

CE : traité au Conseil des Etats

En **gras** : objets principaux

\* Initiatives parlementaires 1<sup>re</sup> phase : peuvent aussi être traitées les 29/05, 4-5-7-11-12-14/06

Première semaine			Recommandation de vote
28/05/2018 14h30-19h00	CN	Délégation AELE/Parlement européen. Rapport ( <u>18.010</u> )	Accepter le rapport
		Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe. Rapport ( <u>18.012</u> )	Accepter le rapport
		Iv. Pa. Groupe V. Ne plus conclure de traités internationaux comportant une « clause guillotine » ( <u>17.506</u> )*	Refuser l'initiative parlementaire
29/05/2018 08h15-13h00	CE	Mo. Abate. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la LDét ou de l'OLCP ( <u>18.3176</u> )	Pas de recommandation
30/05/2018 08h00-13h00 / 15h00-19h00	CN	<b>Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination). Initiative populaire (<u>17.046</u>)</b>	Refuser l'initiative populaire
		<b>Développement de l'acquis Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (<u>18.027</u>)</b>	Accepter la reprise de la directive

Deuxième semaine			Recommandation de vote
05/06/2018 08h00-13h00	CN	Rapport de politique extérieur 2017 (18.009)	Accepter le rapport
	CN	<b>Po. Naef. Participation à la coopération européenne (17.4147)</b>	Accepter le postulat
06/06/2018 08h00-12h00	CN	<b>Le droit suisse a lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination). Initiative populaire (17.046)</b>	Refuser l'initiative populaire
06/06/2018 08h15-12h00	CE	Pour une application effective du principe du « Cassis de Dijon ». Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 15.3631 (17.050)	Accepter le rapport
		Mo. Rieder. Protéger l'économie suisse en contrôlant les investissements (18.3021)	Pas de recommandation
07/06/2018 08h00-13h00	CN	Mo. Conseil des Etats (Föhn). Lutte à armes égales entre les exportateurs de bois suisses et leurs concurrents européens (17.3855)	Pas de recommandation

Troisième semaine			Recommandation de vote
12/06/2018 08h00-13h00	CN	<b>Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales (17.059)</b>	Accepter la révision
12/06/2018 08h15-13h00	CE	Rapport politique extérieure 2017 (18.009)	Accepter le rapport
		Délégation AELE/Parlement européen. Rapport (18.010)	Accepter le rapport
		Délégation parlementaire auprès du Conseil de l'Europe (18.012)	Accepter le rapport

## PRINCIPAUX OBJETS

### Conseil national

Mercredi 30 mai 2018, 15h00-19h00

Mercredi 6 juin 2018, 8h00-12h00

#### **Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination). Initiative populaire (17.046)**

**Statut :** Traité par le Conseil des Etats

**Texte :** « L'initiative pour l'autodétermination déposée le 12 août 2016 vise à inscrire dans la Constitution (Cst.) la primauté de cette dernière sur le droit international. Les autorités seraient donc tenues de dénoncer, le cas échéant, tout traité international qui serait contraire aux dispositions de la Constitution suisse. »

**Commentaire :** *L'initiative populaire « Le droit suisse au lieu des juges étrangers » souhaite donner la priorité à la Constitution fédérale sur le droit international, à l'exception du droit international obligatoire. Concrètement, cela signifie qu'en cas de conflit entre la Constitution et un traité de droit international, ce dernier devra être dénoncé et résilié par la Suisse. En d'autres termes, il s'agit d'une première étape vers la résiliation par la Suisse de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le dernier pays à l'avoir fait était la Grèce durant la dictature des colonels. Cette initiative consiste donc en une attaque directe à l'encontre de l'Etat de droit et des droits humains sous le prétexte fallacieux d'une soi-disant indépendance. Le Nomes s'oppose à cette initiative et invite le Conseil national à suivre le Conseil des Etats et envoyer un signal clair en la refusant.*

Mercredi 30 mai 2018, 15h00-19h00

#### **Développement de l'acquis Schengen. Reprise de la directive 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (18.027)**

**Statut :** Non encore traité au Conseil

**Texte :** « La directive de l'UE sur les armes a été élaborée dans le contexte des attentats terroristes en Europe. Un point central concerne les armes semi-automatiques ayant des chargeurs de grande capacité. La dangerosité de ces armes vient du fait qu'elles permettent de tirer plusieurs coups d'affilée sans avoir à être rechargées. L'objectif est donc de restreindre l'accès à ces armes et d'améliorer l'échange d'informations à leur sujet au sein de l'espace Schengen. La tradition suisse voulant que les armes à feu semi-automatiques puissent être reprises à la fin des obligations militaires et vu que ce type d'armes est indissociable du tir sportif, le Conseil fédéral s'est rapidement exprimé en faveur d'une mise en

œuvre pragmatique. S'agissant de la reprise de l'arme militaire, rien ne change, grâce à la réglementation spéciale que la Suisse a négociée avec l'Union européenne. »

**Commentaire :** *La nouvelle directive sur les armes de l'UE, qui entrera en vigueur en 2019, a été établie dans un contexte douloureux pour l'Europe après notamment les attentats de Paris en 2015, Nice et Bruxelles en 2016. Le but principal de cette réglementation est de mieux encadrer l'achat d'armes à feu et d'interdire les armes semi-automatiques. La Suisse, qui peut être présente lors des discussions touchant à l'accord de Schengen mais n'a de droit de vote qu'à titre consultatif, a pu obtenir des dérogations pour les domaines de l'armée suisse, la chasse, le tir sportif et encore les collectionneuses et collectionneurs. Si cet acquis n'est pas repris par la Suisse, l'accord Schengen pourrait être dénoncé. Le Nomes invite les conseillères nationales et conseillers nationaux à reprendre cette directive.*

*Mardi 5 juin 2018, 8h00-13h00*

### **Postulat. Martin Naef. Participation à la coopération européenne (17.4147)**

**Statut :** Non encore traité au Conseil

**Texte :** « Le Conseil fédéral est invité à élaborer des stratégies et des mesures pour permettre aux entreprises suisses d'accéder directement, simplement et en permanence au marché européen, à exposer comment il peut garantir la participation de la Suisse à des coopérations européennes, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche et de la sécurité et, enfin, à définir ses objectifs et les mesures qu'il compte prendre afin que la Suisse soit apte et disposée à apporter sa contribution essentielle à l'intégration européenne. »

**Commentaire :** *Sans une politique européenne claire et pensée sur le long terme, il sera impossible d'assurer à la Suisse l'accès au marché de notre principal partenaire économique, ni de garantir sa participation à des coopérations européennes essentielles. Ce postulat enjoint le Conseil fédéral à fournir au Parlement des réponses précises sur ces différents sujets, tout en posant la question fondamentale de la forme que doit prendre la contribution de notre pays à l'intégration européenne. Pour assurer son avenir, la Suisse ne peut rester dans l'expectative et gâcher ainsi des opportunités : les risques d'une politique attentiste sont trop grands. Elle ne saurait non plus rester sur la touche du plus grand projet politique de notre continent. Pour toutes ces raisons, le Nomes appelle à accepter le postulat.*

*Mercredi 12 juin 2018, 8h00-13h00*

## **Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales (17.059)**

**Statut :** Non encore traité au Conseil

**Texte :** « Le Conseil fédéral a adopté un projet de révision totale de la loi sur la protection des données (LPD) qui permettra de mieux protéger les citoyens. Ces derniers seront mieux renseignés sur les traitements par des entreprises des données qui les concernent et acquerront une plus grande maîtrise de ces données. La révision est également un pas important pour l'économie suisse. En adaptant la législation suisse au standard européen, le Conseil fédéral crée les conditions requises pour assurer la transmission sans obstacles de données entre la Suisse et les Etats de l'UE. Afin de rester pratiques pour l'économie, les nouvelles dispositions légales ne vont pas plus loin que ce qui est exigé par le droit européen. Il n'y aura pas de "plus" suisse. Le Conseil fédéral tient ainsi compte des remarques reçues lors de la consultation externe. »

**Commentaire :** *La nouvelle réglementation européenne relative à la protection des données (RGPD) est entrée en vigueur le 25 mai 2018. Les standards de protection européens ont ainsi été renforcés. L'accent est mis sur le droit des particuliers, notamment le droit à l'oubli, et la démarche, maintenant obligatoire, du consentement de la personne à l'exploitation de ses données personnelles. Il est intéressant de noter que le Conseil fédéral a décidé de réviser l'entier de la législation suisse sur la protection des données pour y répondre et ainsi l'adapter à l'impulsion européenne. Le Nomes salue l'amélioration de la protection des données des citoyen-ne-s de l'UE que le RGPD amène et espère qu'un progrès similaire sera possible en Suisse aussi.*

## Contact et information



### François Cherix

Co-président du Nomes

[francois.cherix@europa.ch](mailto:francois.cherix@europa.ch)



### Martin Naef

Co-président du Nomes

[martin.naef@europa.ch](mailto:martin.naef@europa.ch)



### Lukas Wegmüller

Secrétaire général du  
Nomes

Tél. 031 302 35 36

[lukas.wegmueller@europa.ch](mailto:lukas.wegmueller@europa.ch)



### Raphaël Bez

Secrétaire général adjoint  
du Nomes

Tél. 031 302 35 36

[raphael.bez@europa.ch](mailto:raphael.bez@europa.ch)

### Nouveau mouvement européen Suisse

Scheibenstrasse 29, CP 481

3000 Berne 22

Tél. 031 302 35 36

[www.europe.ch](http://www.europe.ch)

